

FICHE de DONNÉES de SÉCURITÉ

Date 1ere edition : 18/08/09 Révision N°3 du 19/08/09	Produit : ALLUME - FEU 40 CUBES BLANCS ECONOMIQUES	Page 1 / 7
--	---	------------

1/ Identification du produit et de la Société

NOM DU PRODUIT	:	Allume-feu blanc économique	FLAM'UP
Utilisation	:	Allume-feu, X 40 cubes blancs, pour cheminée, barbecue ou poêle.	
FOURNISSEUR			
Nom	:	FLAM'UP	
Adresse	:	Chemin du Paillard – BP 70137 Saintines 60611 LA CROIX St OUEN CEDEX (France)	
Téléphone	:	03 44 38 76 00	
Télécopie	:	03 44 38 76 01	
Service à contacter	:	Qualité	
E-Mail	:	alain.hiardot@flamup.fr	
Site INTERNET	:	www.flamup.com	
APPEL D'URGENCE	:	03 44 38 76 50	Horaire : 8h30 – 17h00

2/ Identification des dangers

PRINCIPAUX DANGERS : facilement inflammable

INDICATIONS PARTICULIERES CONCERNANT LES DANGERS POUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT :

Effets néfastes sur la santé : prudence recommandée au contact avec le feu nu.

Dangers physiques et chimiques : nuisible dans le cas d'ingestion par les voies orales,
possibilité d'irritation pour la peau, risque de lésions oculaires graves.

Risques spécifiques : pas de dangers connus pour l'environnement.

FICHE de DONNÉES de SÉCURITÉ

Date 1ere édition 18/08/09 Révision N°3 du 19/08/09	Produit : ALLUME-FEU 40 CUBES BLANCS ECONOMIQUES	Page 2 / 7
--	---	-------------------

3/ *Composition/informations sur les composants*

PRÉPARATION

Nature chimique : un panneau de fibres de couleur blanche subdivisé en 40 pièces ou cubes, imprégné de kérosène.

Composants contribuant aux dangers:

: allume-feu composé de kérosène d'épaisseur de 20 mm avec d'acide sulfoniques, alcanes en C10-18, sel de sodium.

4/ *Premiers secours*

Inhalation : non applicable.

Contact avec la peau : en cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : rinçage à l'eau immédiatement et abondamment. Ecartez les paupières et rincer abondamment à l'eau toute la surface de l'œil. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Ingestion : Consulter aussitôt le médecin.

Conseil médical immédiat : traiter les symptômes par les indications du médecin.

5/ *Mesures de lutte contre l'incendie*

Feu : agent extincteur (pas de jet d'eau).

Respectivement : mousse, sable, poudre extinctrice en poudre, dioxyde de carbone, eau pulvérisée.

Méthodes particulières d'intervention : utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Elimination des résidus d'incendie suivant la norme .

FICHE de DONNÉES de SÉCURITÉ

Date 1ere edition : 18/08/09 Révision N°3 du 19/08/09	Produit : ALLUME - FEU 40 CUBES BLANCS ECONOMIQUES	Page 3 / 7
--	---	------------

6/ Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Mesures de prudence relatives aux personnes	: se tenir à l'écart des sources d'inflammation et veiller à assurer une aération suffisante.
Mesures pour la protection de l'environnement	: ne rien rejeter dans les canalisations d'égout, des eaux superficielles, des eaux souterraines.
Procédé de nettoyage	: ramasser mécaniquement. Les produits récupérés doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

7/ Manipulation et stockage

MANIPULATION.

Mesures techniques	: gerbage possible des palettes.
Précautions à prendre	: éviter les sources de chaleur et de feu. protéger contre le rayonnement solaire.

STOCKAGE

Mesures techniques	: stocker dans un local froid.
Exigences concernant	
Lieux de stockage	: entreposer dans une pièce aérée, éloignés de sources de chaleur et du feu. ne pas exposer à des températures supérieures à 45°C (par exemple au soleil). <u>Fumer, utiliser une flamme nue et stocker des déchets sont INTERDITS dans l'entrepôt de stockage.</u>

Autres indications sur les conditions de stockage

Matières incompatibles	: ne pas stocker avec des agents oxydants.
Conditions d'emballage	: les allume-feu sont conditionnés dans des caisses en carton d'origine.
Matériaux d'emballage	:
- Recommandés	: caisse carton (emballage d'origine).
- Contre indiqués	: emballage autre que celui d'origine.

FICHE de DONNÉES de SÉCURITÉ

Date 1ere édition 18/08/09 Révision N°3 du 19/08/09	Produit : ALLUME - FEU 40 CUBES BLANCS ECONOMIQUES	Page 4 / 7
--	---	-------------------

8/ *Contrôle de l'exposition/protection individuelle*

- Mesures de protection spéciales** :
- : assurer une ventilation du poste de travail adéquate,
 - : dans le cas de concentration de gaz élevée, utilise les appareils d'inhalation,
 - : non accessible aux enfants.
 - : protection des mains par des gants caoutchouc butyle >120 mn.
 - : lunettes de protection
 - : se laver les mains à tout arrêt de travail.

9/ *Propriétés physiques et chimiques*

Aspect

- État physique : solide
- Couleur : blanc
- Odeur : type pétrole
- pH : non applicable
- Température ébullition : non applicable
- Point éclair : non applicable
- Température d'inflammation : non applicable
- Limite d'explosion : non déterminé

Caractéristiques

- Solubilité dans l'eau : insoluble
- Densité à 20°C : 0.81

Inflammabilité

- Température d'auto allumage : non déterminé
- Point de fusion : non applicable
- Température de décomposition : non déterminé

FICHE de DONNÉES de SÉCURITÉ

Date 1ere edition : 18/08/09 Révision N°3 du 19/08/09	Produit : ALLUME - FEU 40 CUBES BLANCS ECONOMIQUES	Page 5 / 7
--	---	-------------------

10/ *Stabilité et réactivité*

Stabilité : pas de réaction dangereuse connue.

11/ *Informations toxicologiques*

Données toxicologiques : non déterminé.

12/ *Informations écologiques*

Déplacement : produit insoluble dans l'eau.

Persistence et dégradation : non déterminé.

Ecotoxicité : non déterminé.

13/ *Considérations relatives à l'élimination*

Produit

Déchets des résidus

- Destruction/élimination : éliminé comme déchet dangereux et incinération, suivant réglementation locale en vigueur.
Idem pour élimination des emballages non nettoyables.

FICHE de DONNÉES de SÉCURITÉ

Date 1ere édition 18/08/09

Produit : ALLUME-FEU

Page 6 / 7

Révision N°3 du 19/08/09

40 CUBES BLANCS ECONOMIQUES

14/ Informations relatives au transport

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALE

: pas de contre-indications. Produit destiné au transport avec tous
Les moyens,

: numéro de classification selon ADR = UN 2623 Allume-feu, solid 4.1 III.

Code de classification = F1

ADR Limited Quantities = LQ9 : 6kg

Etiquettes de danger =



: numéro de classification selon IMDG = UN 2623 Firelighters, solid 4.1 III.

IMDG Limited Quantities = LQ : 51.5kg

Etiquettes de danger =



: numéro de classification selon IATA = UN 2623 Firelighters, solid 4.1 III.

Etiquettes de danger =



15/ Informations réglementaires

Réglementation : information sur le danger et l'emballage avec contrôle des substances dangereuses pour la protection de la santé et réglementation du travail relative à l'hygiène et la sécurité.

RÉGLEMENTATIONS COMMUNAUTAIRES :

Scénario d'exposition et rapport sur la sécurité chimique : non applicable.

Symbole de danger : R 11 facilement inflammable

Phrases-S : S2 conserver aux endroits inaccessibles aux enfants,

: S16 maintenir aux endroits éloignés des sources de feu - Ne pas fumer,

: S 46 en cas d'ingestion : consulter immédiatement un médecin
et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autorisation (TITRE VII) et restrictions (TITRE VIII) : non applicable

Prescriptions de CEE : 1967/548(2004/73,29.ATP) ; 1991/689(2001/118) ; 1999/13 ; 2004/42 ; 648/2004 ;
1907/2006.

FICHE de DONNÉES de SÉCURITÉ

Date 1ere edition : 18/08/09 Révision N°3 du 19/08/09	Produit : ALLUME - FEU 40 CUBES BLANCS ECONOMIQUES	Page 7 / 7
--	---	------------

Consigne imprimées sur l'emballage : facilement inflammable 

: conserver hors de la portée des enfants

: conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

: en cas d'ingestion : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

: centre anti-poison

ATTENTION ! Utiliser uniquement un allume-feu conforme

16/ Autres informations

Types d'utilisations recommandées : allumage de feu en continu

Phrases-R : R 38 : irritant pour la peau.

R41 : risque de lésions oculaires graves.

R 65 : nocif – peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Observer les restrictions d'emploi : oui

VOC (1999/13/CE) et tarif douanier : non déterminé

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. Les textes communautaires de base, cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national.

Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales ou locales pouvant s'appliquer. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

L'instruction de sécurité ci-dessus présentée, à pour objet de compléter des données techniques, sans remplacer les données elles-mêmes. Ces informations sont présentées de bonne foi. Elles sont basées à l'état actuel de notre connaissance.